

Le Cercle de la voile de Dijon est fin prêt !

Dijon. — M^r Evariste Curtil, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, et M. Jean Valentin, industriel et président de l'Automobile-Club de Bourgogne, éminents membres du club, ont été élus à l'unanimité et par acclamations aux postes de vice-présidents du Cercle de la Voile de Dijon.

Cette élection s'est faite dans le cadre de l'assemblée générale de printemps tenue en mars dernier et chargée particulièrement de la mise au point du programme de la saison de voile 1967.

M. Maurice Lefebvre, président, y sollicitait en effet la création des deux postes précités en vue d'élargir le comité de direction dont les tâches, les responsabilités et les problèmes s'étaient subitement accrus avec l'augmentation des effectifs qui atteignaient en fin de saison 1966 : 240 membres et 100 bateaux.

En conséquence, outre les deux vice-présidents désignés, le comité de direction 1967 se compose de MM. Maurice Lefebvre (président), René Guille (secrétaire), Jacques Brun (trésorier), constituant le bureau, et des membres suivants : MM. Jean Briottet (commandant de l'école), Christian Degouve de Nuncques, Joseph Fracassetti, Jean Lubrat (secrétaire des courses), Jean Rousseau et Marc Rupin.

L'ouverture de la saison de voile venant de s'effectuer, il est utile de revenir sur les exposés présentés lors de cette assemblée générale pour en extraire les informations suivantes :

PROGRAMME SPORTIF

Tous les dimanches des régates amicales ou officielles (notamment championnats de Ligue de Bourgogne) seront organisées. Innovation à retenir : un championnat de Ligue aura lieu pour les cadets, les juniors et les équipages féminins sur les plans d'eau régionaux.

Un ponton flottant sera ancré au centre du réservoir de Panthier pour permettre le départ des régates dans les meilleures conditions. Enfin, un canot à moteur, mis à la disposition du club par le service « Jeunesse et Sports » à titre de bateau de sécurité et sauvetage, viendra doubler celui appartenant déjà au club, mais de moindre puissance et insuffisant les jours de grandes régates ou de fort vent.

BASE

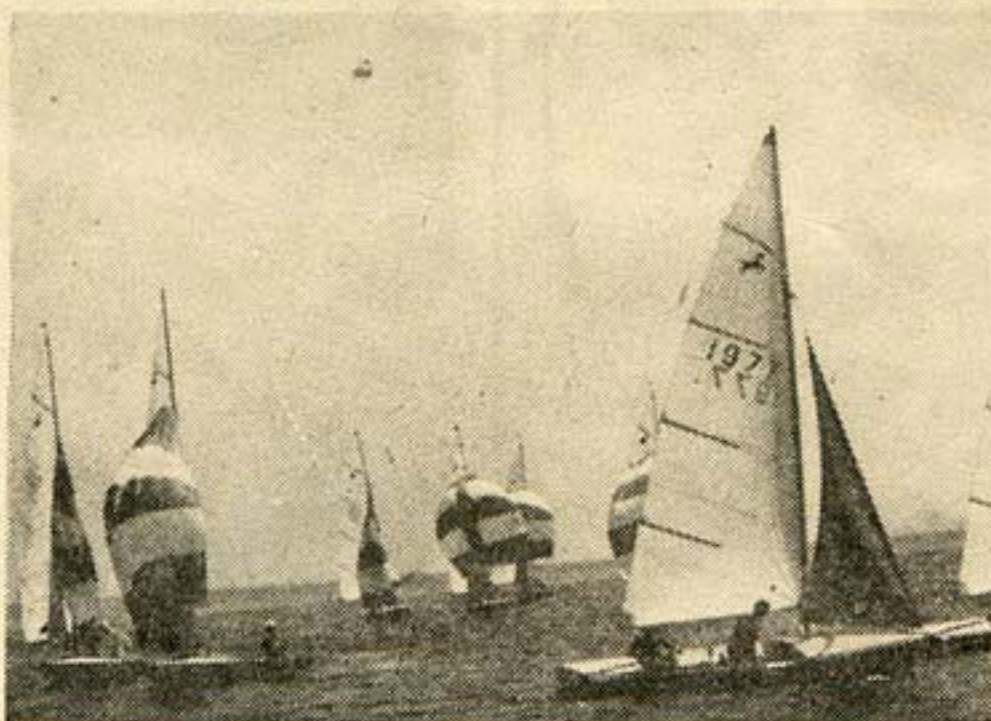
Pour répondre à l'accroissement des effectifs, la base s'est accrue d'une nouvelle surface qui a été clôturée au cours de l'hiver. Des améliorations ont par ailleurs été apportées aux installations existantes.

CLUB-HOUSE

Le carrelage a été posé et les installations sanitaires (w.-c.) se sont accrues d'une pièce munie d'un lavabo. Des cabines de déshabillage ont été créées dans le vestiaire. Un bar, enfin, dû au talent de MM. Louet et Pierre, a été construit. Son fonctionnement est assuré par M. Pierre, membre du club qui met à la disposition des membres du club les samedis après-midi et dimanches tout une gamme de boissons chaudes ou fraîches, un buffet étant par ailleurs prévu les jours de grandes régates ou de manifestations.

MANIFESTATIONS

La fête du club est fixée aux deux jours de Pentecôte, qui comporteront outre une régate ouverte à tous les bateaux, des attractions et réjouissances à terre. Le traditionnel souper aux chandelles deviendra cette année une fête de nuit le 8 juillet avec lynch dansant et illumination de bateaux. Une sortie en groupe est prévue le



Un dimanche après-midi quelque part à Panthier

dimanche 11 juin à Nyons (Suisse) sur le lac Léman et tous les membres sont invités à y participer (de préférence avec leur bateau).

BATEAUX DU CLUB

Deux prestigieux bateaux, un « 420 » et un « 490 » de chez Lanaverre, ainsi qu'un Mini solitaire de chez Morin viendront compléter les bateaux mis l'an dernier à la disposition des membres du club et de l'école de voile, soit une Caravelle, un Vaurien, un Zef, un « 470 », un Flibustier et un Catamaran (Exocet). Sachant que M. Durand, capitaine des Vauriens, dispose également d'un Vaurien plastique, la flotte du club se trouve ainsi portée à dix unités. Pour permettre à chacun d'en user dans les meilleures conditions, un règlement d'utilisation de ces bateaux a été adopté.

ECOLE DE VOILE

Elle aura lieu tous les samedis après-midi et dimanches du 1^{er} mai au 30 juin sous la surveillance d'un moniteur diplômé et d'aide-moniteurs. Par ailleurs, les stages de juillet et août, qui ont connu en 1966 un grand succès, seront renouvelés en 1967.

Compte tenu de l'importance et de la qualité des bateaux susceptibles d'être utilisés, une organisation propre à l'école de voile a été mise sur pied. L'école de voile est ouverte à tous sans distinction d'âge, une contribution moins élevée étant cependant demandée aux jeunes gens et jeunes filles de moins de 20 ans. Il n'est pas

nécessaire par ailleurs d'avoir assisté aux cours théoriques d'hiver pour s'inscrire à ces cours de navigation pratique qui sont donc ouverts aux néophytes comme à ceux qui veulent se perfectionner. La liste des inscriptions est ouverte.

Sont ouvertes également les portes du C.V.D. à tous les amateurs de voile ou non, propriétaires de bateaux ou non. Ils trouveront au club une organisation, un plan d'eau important et aménagé, une sécurité, des assurances, des amis et une ambiance qui leur permettront de faire leurs premières armes, de se perfectionner ou de naviguer dans les meilleures conditions. Etant rappelé que l'activité du club se situe intégralement sur le réservoir de Panthier, seul plan d'eau du département apte aux évolutions de la voile.

Pour renseignements et inscriptions, s'adresser directement à la base les samedis après-midi et dimanches, étant toutefois signalé qu'une permanence se tiendra à Dijon le samedi après-midi 29 avril à la disposition des candidats à ce beau sport de la voile. Des conseils y seront notamment donnés aux candidats acheteurs de bateaux neufs et une liste d'excellents bateaux d'occasion fournie.

D'ores et déjà sont particulièrement invités à rejoindre le Cercle les propriétaires de Ponants, « 470 », « 420 », Nordets, Vauriens, Moth ainsi que de « 505 », Fireball, Flibustiers et Zef, qui constituent l'ossature du C.V.D. comme de la plupart des clubs français.